

Cabinet Auber  
Avocats à la Cour  
7, rue Auber - 75009 PARIS

Philip COHEN

Ancien Membre du Conseil de l'Ordre  
Ancien Membre du Conseil National des Barreaux

Marie-Christine DELUC

Avocats à la Cour Associés

*Avec la collaboration de*

Laure JALLET  
Avocat à la Cour

**ASSOCIATION DES ANESTHESIOLOGISTES  
LIBERAUX**

Monsieur MOUYSSSET  
14, Chemin Bordeneuve  
31240 SAINT JEAN

PARIS, le 23 mai 2011

**Par lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le Président,

En application de l'article 6-6 IV de la loi du 21 juin 2004, je demande à bénéficier d'un droit de réponse à la suite de l'annonce que vous avez fait paraître, le 10 avril 2011, intitulée « *Un nouvel avocat pour l'AAL* », accessible par l'adresse URL suivante :

[http://www.anesthesiologistesliberaux.org/documents/Avocat\\_AAL.pdf](http://www.anesthesiologistesliberaux.org/documents/Avocat_AAL.pdf) et dans laquelle je suis nommément cité dans les termes suivants :

« Le snarph a M<sup>e</sup> COHEN, las cet homme est fort occupé et ses tarifs sont élevés, pour répondre à cette demande formulé par de nombreux adhérents, l'AAL s'est mis à la recherche d'un avocat motivé par la défense de nos intérêts, et qui veuille inscrire cette action dans la durée »

**Texte du droit de réponse:**

*« S'il est parfaitement loisible et libre à l'AAL de s'attacher les services d'un avocat comme l'a fait depuis très longtemps le SNARF (et non le SNARPH), il ne saurait justifier cette décision par des motifs portant atteinte à ma notoriété professionnelle.*

*Avocat de tous les anesthésistes, ils ont pu apprécier, depuis longtemps, ma disponibilité et celle de tout mon Cabinet, souvent même sur mon portable, adaptée à l'urgence de la demande.*

*En effet, en matière juridique, comme en matière médicale, il y a une différence entre l'urgence relative et l'urgence réelle, vitale, immédiate...*

*Le fait que je sois occupé, comme pour tout avocat, est l'indice de la reconnaissance par la spécialité ; le contraire serait inquiétant.*

*En ce qui me concerne mes tarifs, les adhérents, inscrits à jour du SNARF, ce que vous semblez ignorer, bénéficient de conditions tarifaires privilégiées et font toujours l'objet, pour tous, d'une convention préalable écrite avec accompagnement par la prise en charge partielle ou totale par leurs éventuels assureurs protection juridique.*

Téléphone : 01.44.56.03.30 - Télécopie : 01.44 56.03.31 - Toque R281

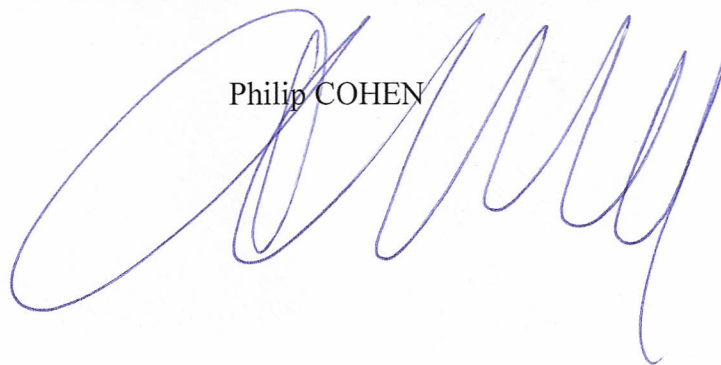
[philipcohen@cabinetauber.fr](mailto:philipcohen@cabinetauber.fr) - [mcdeluc@cabinetauber.fr](mailto:mcdeluc@cabinetauber.fr)

MEMBRES D'UNE ASSOCIATION AGREEE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE  
SOCIETE CIVILE DE MOYENS "C.D.G.K."

*Je souhaite fraternellement bon vent au confrère que vous avez choisi ».*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Philip COHEN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several loops and a final vertical stroke, representing the name Philip COHEN.